

## MAIRIE DE BASSE RENTGEN

### **Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal en date du 23/05/2011**

**Présents** : Mrs : FEIPPEL – HAGEN – MASSON – KAZMIERCZAK - BREME  
Mmes : INGHINGOLO - OESTREICHER – HEMMER.

**Absent avec excuse** : M. WEHR (procuration à Mme WINTERRATH) M. DELION  
(procuration à MBREME).

**Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane, Maire, délibère comme suit :**

- **accepte**, à l'unanimité, le devis présenté par la Société CEGELEC s'élevant à 187.61 € H.T. relatif à l'installation d'une horloge de programmation de prises extérieures pour la Mairie.
- **accepte**, à l'unanimité, l'avenant N°01/04 d'un montant de 362,07 € H.T. présenté par la Société SGC WEBER – Lot N°4 – Plomberie - relatif aux travaux en moins (suppression évier sur meuble) à effectuer dans le cadre de la réhabilitation du logement communal.
- **accepte**, à l'unanimité, le devis d'un montant de 367,00 € H.T. présenté par la Société RECEVEUR et LAVARINI – Lot N° 3 – Electricité relatif aux travaux supplémentaires à effectuer dans le cadre de la réhabilitation du logement communal
- **donne** son accord, à l'unanimité, pour verser à la « Bibliothèque des 3 villages » une subvention d'un montant de 531,00 € pour l'année 2011.
- **donne** son accord, à l'unanimité, pour verser une subvention d'un montant de 100 € à l'Association EMERGENCE de Thionville au titre de l'année 2011.
- **donne** son accord, à l'unanimité, pour verser une subvention d'un montant de 150 € à l'Association « Les Madeleines de Preisch » au titre de l'année 2011.
- **donne** son accord, à l'unanimité, pour verser une subvention d'un montant de 150 € à l'A.P.E. (Amicale des Parents d'Elèves) au titre de l'année 2011.

- **accepte**, à l'unanimité, le chiffrage présenté par ERDF s'élevant à 16.514,73 € H.T. relatif au déplacement de la ligne H.T.A. en surplomb du futur lotissement à Haute-Rentgen.
- **accepte**, à l'unanimité, le chèque d'un montant de 7.391,00 € émanant des Assurances Groupama au titre d'une l'indemnité suivant l'ordonnance de référé rendue par la Cour Administrative d'Appel de Nancy le 21/10/2010 dans le cadre des travaux réalisés sur le chauffage de l'église
- **accepte**, à l'unanimité, le chèque d'un montant de 1.000 € émanant de la Fondation Patrimoine correspondant au versement de la subvention octroyée dans le cadre de la restauration du puits ancien.
- **accepte**, à l'unanimité, le chèque d'un montant de 776,00 € émanant de la Fondation Patrimoine correspondant à la collecte recueillie lors de la campagne de mécénat pour permettre de financer en partie le puits ancien.
- **accepte**, à l'unanimité, le chèque d'un montant de 340,80 € émanant de l'EARL Didier SAVRY à titre de remboursement suite à une erreur de facturation.
- **accepte**, à l'unanimité, le devis présenté par le Menuiserie TEITGEN relatif à la fourniture et à la pose d'un bar à la Salle Saint Joseph pour un montant de 3.876,00 € H.T.
- **donne** son accord, à l'unanimité, pour la prise en charge des frais de transport de Basse Rentgen à Grevenmacher et retour à l'occasion de l'excursion organisée pour le 3<sup>e</sup> âge, le 29 juin prochain.
- **fixe**, à l'unanimité, à 50 € le tarif de location de la Salle Saint Joseph pour la tenue de réunion par des organismes extérieurs à la Commune et ceci à compter du 01/04/2011.

### **Rapport annuel SODEVAM concernant le lotissement de Haute-Rentgen**

Ce point est reporté au prochain conseil municipal. Une réunion sera programmée avec la SODEVAM pour avoir de plus amples renseignements sur ce document.

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse Rentgen, pour être affiché le 26/05/2011 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse Rentgen, le 26/05/2011.

Le Maire

Viviane WINTERRATH